

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 09/2011

Participation de la Commune de Romanel s/L. à la constitution de la région de la Protection Civile du district de Lausanne

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances composée de Madame Ornella Morier et de MM. Daniel Dupasquier, Président, Philippe Muggli, Alfred Forestier et Henri Pisani, rapporteur, s'est réunie le lundi 21 novembre 2011 à la maison de Commune en présence de notre Municipalité in corpore et de Madame Caccia afin d'examiner plusieurs préavis, dont celui-ci.

Nous remercions notre Exécutif et notre boursière de leur disponibilité et des explications données relatives à ce préavis.

Contexte et réflexions

Chacune et chacun aura noté que ce document est basé sur un "préavis-type" établi par le Canton pour faciliter sa présentation et son acceptation par les communes concernées par l'évolution de la régionalisation de la PC dans le Canton de Vaud.

Le cadre impératif et l'évolution législative stricte engendrée par l'obligation d'appliquer la Loi sur le Découpage Territorial (LDecTer) ne laissent aucun choix quant à la finalité de vote sur ce préavis. Au demeurant, hormis l'aspect formel démocratique (notre vote donc), on peut se demander à quoi peut bien servir ce genre d'exercice dès lors qu'aucune (autre) alternative n'est offerte à notre Commune.

La Commission technique saisie de ce préavis développant assurément le fond et la forme de cette approche, notre Commission, comme à l'accoutumée, ne s'est penchée que sur les incidences financières induites par ce mouvement inéluctable de nouveau découpage et d'organisation territoriaux.

Il est précisé que celui-ci s'inscrivant dans le cadre du projet cantonal de réforme de la PC (dit projet AGILE), il devait notamment porter les fondements, comme il nous est toujours dit par le Canton, d'une meilleure gestion en hommes et maîtrise des coûts résultant pour notre Commune d'une diminution effective mais trompeuse toutefois de **CHF 23.60** par habitant, aux différents comptes historiques depuis 1995, à **CHF 22.70** pour l'année 2012, voire 2013. En effet, nous savons déjà qu'il faudra revisiter ce prix très probablement dès 2014 afin de tenir compte de la dissolution du Fonds cantonal idoine, à raison de CHF 2.50 par habitant, montant additionnel financé par les Communes dès épuisement dudit Fonds, portant ainsi le coût réel révisé à **CHF 25.20** par habitant donc supérieur à ceux de CHF 22.70 (historique) ou CHF 23.60 (préavis) précités, CQFD !

Romanel, séance du conseil communal du 15 décembre 2011

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 09/2011

Participation de la Commune de Romanel s/L. à la constitution de la région de la Protection Civile du district de Lausanne

Notons que notre Exécutif avait toujours provisionné régulièrement depuis le budget de l'année 1997 une dépense maximale de CHF 28.-- par habitant, dépense au surplus correspondant au coût maximum prévu conventionnellement selon l'article 19 de la Convention Régionale de Protection Civile qu'il nous est demandé de ratifier ce soir.

En conclusion, la Commission des finances, fondée sur ses considérants, à l'unanimité de ses membres, vous demande Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le conseil communal de Romanel-sur-Lausanne


- vu le préavis municipal No 09/2011, adopté en séance du 31 octobre 2011,
- oui le rapport de la Commission technique
- oui le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accepter le préavis tel que présenté;
2. d'approuver la convention régionale de Protection Civile de l'ORPC (Organisations Régionales de Protection Civile) Lausanne-District.

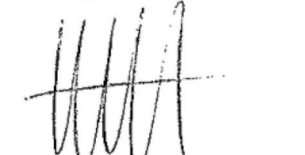
Le secrétaire / rapporteur :

Romanel-sur-Lausanne, le 29 novembre 2011



Henri Pisani

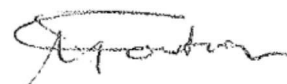
Les autres membres :




Daniel DUPASQUIER



Ornela MORIER



Alfred FORESTIER



Philippe MUGGLI

Romanel, séance du conseil communal du 15 décembre 2011